



## Occupation d'un local par un voisin

-----  
Par Jeanti

Bonjour,  
Depuis l'acquisition (il y a 3 ans)d'un bien,mon voisin revendique la propriété d'un local(atelier)m'appartenant, l'occupe et m'empêche d'entreprendre des travaux de rénovation sur le reste du bâtiment (fait fuir les artisans).

Quelle est la procédure pour reprendre possession de mon bien?

Merci d'avance pour vos conseils.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte pour violation de propriété (= squatteur)

Article 226-4

Version en vigueur depuis le 26 juin 2015

Modifié par LOI n°2015-714 du 24 juin 2015 - art. unique

L'introduction dans le domicile d'autrui à l'aide de manoeuvres, menaces, voies de fait ou contrainte, hors les cas où la loi le permet, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Le maintien dans le domicile d'autrui à la suite de l'introduction mentionnée au premier alinéa, hors les cas où la loi le permet, est puni des mêmes peines.

et aussi l'assigner au civil pour obtenir en plus des dommages et intérêts.

-----  
Par Jeanti

Merci pour votre réponse rapide

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Un atelier n'est pas un domicile.

La procédure à suivre est tout d'abord une mise en demeure de libérer le local et ensuite la saisie, par le moyen d'une assignation délivrée par huissier, du juge des référés à qui il faudra demander la condamnation de l'occupant sous une astreinte journalière à libérer le local en question. Il faudra apporter la preuve de la propriété de ce local.

-----  
Par Jeanti

Merci

-----  
Par yapasdequoi

Mieux : si c'est chez vous changez les serrures !

-----  
Par Jeanti

Il a cadenassé la porte

-----  
Par yapasdequoi

Alors suivez les conseils donnés plus haut.

N'oubliez pas de demander une indemnité d'occupation pour toute la durée d'usurpation et aussi une astreinte par jour de retard s'il ne libère pas les lieux à la date donnée par le juge.